

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? —

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Soixante-huit francs, payés partie par la commune & partie par les pères de famille.

Bled, 48 quarterons mesure de Moudon, moitié froment & moitié seigle.

Vin rien.

Bois, la commune fournit tout le bois nécessaire.

Terrein, 1°. Un jardin.

2°. Un chenevier de la semature d'environ un quarteron.

Ecrit par J. Danniell

Chevalier Regent a

Sultien, attesté

P. François Thomay

Agent, du dit Sultien

( 2 )

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le village	13 enf.
Mane-spyar	8
Chez Favez	12
Chez les Deyauds	3
Crétaillet & les Coilles	4
Logis Neuf	2
Village Monteb	2
	58

( 2 )

Reponses pour Servion

Reponses pour Ferlens

Signature: P. Danniell

1. Ferlens

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? a. Servion

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? a. Un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? b. Les deux villages ne forment qu'une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? c. Paroisse de Mézières, agence des Servion

d. District? d. Oron

e. Canton? e. Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. 2. La Conférence du 1er quart d'heure contient 27 Maisons, compris les villages dans le 2e quart d'heure 26 Maisons, dans le 3e quart d'heure 3 Maisons.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. 3. Le village 2. Mane-spyar 3. Chez Favez 4. Chez les Deyauds 5. Le Crétaillet 6. Grange Rouge vers le moulin 7. Les Coilles 8. Le Logis Neuf 9. Village Monteb 10. Mane-spyar, éloigné du village de 8 Minutes 11. Chez Favez de 12 Minutes 12. Chez les Deyauds de 10 Minutes 13. Crétaillet de 15 Minutes 14. Les Coilles de 16 Minutes 15. Le moulin ou grange Rouge de 20 Minutes 16. Village Monteb 17. Logis Neuf de 22 Minutes.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. a. Le village 30. Enfants b. Le village 10. Enfants c. Chez les Buttes 10. Enfants d. Sur Chaie 2. Enfants

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? 42

1. Ferlens

a. un village

b. Les deux villages ne forment qu'une Commune

c. Paroisse de Mézières, agence des Servion

d. Oron

e. Du Canton du Léman

2. Toutes les Maisons sont renfermées dans la Conférence

Le village dit Ferlens & chez les Buttes Champ du Ried & sur Chaie

3. Chez les Buttes distant du village de 8 Minutes Le Champ du Ried & sur Chaie de 12 Minutes

Le village de Ferlens

Le village 30. Enfants

Chez les Buttes 10. Enfants

Sur Chaie 2. Enfants

42

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Reponse pour Servion. Reponse pour Ferlens.

18 écoles de Ferlens distante de Servion de quart d'heure

a. Leurs noms.

Celle de Mézières de 35 Minutes, Celle de Guibourge de 1/2 heure, Esentes de 1/2 heure, Cullayes trois quart d'heure, Carvinge trois quart d'heure

b. Leurs distances réciproques.

b. Chatillon & Oron. Une lieue: idem

I I

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

5. La lecture des élémens de la Religion, l'écriture, l'arithmétique & le Chant des psaumes idem

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

6. Toute l'année excepté le Congé des Maisons & dure à proportion du Nombre des Enfans qui y viennent moins en été qu'en hiver idem

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

7. Un petit livre intitulé a b c idem

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

8. Catechisme de l'école Retauché, Nouveau Testament & l'ancien Recueil de Castagnier idem

9°. Durée de l'école chaque jour?

9. On observe dans les écoles les préceptes & réglemens prescrits dans les Codes ecclésiastiques & Consistoriaux idem

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

10. Environ 1/2 heure en hiver. Les enfans sont distribués suivant leur âge & leur savoir idem

I I I

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

a. Le Baillif de Lucens établissoit le Régent. Le Casteln de Mézières examinoit les aspirants & présentoit les plus capables au Baillif qui en choisissoit un.

b. D'où est-il?

b. De Servion.

c. Son nom

c. Jean François Lavet. Il n'y a qu'un instituteur pour Servion & Ferlens.

( 3 )

d. Son âge.

D. 58 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

E. Il a 2 Enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

F. Depuis l'an 1809.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

G. Il étoit auparavant laboureur.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

H. Aucune sinon de faire le Catechisme aux jeunes gens tout d'intancté dans la Chapelle.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

12. En hiver 52 par école.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

a. Tant garçons que filles. b. En été, } En été seulement les plus jeunes qui ne peuvent travailler à la Campagne.

I V

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

A. Non, quand au reste de la Servion elle se paye.

b. Quelle en est la valeur?

B. Du bien patrimonial de la Commune puis quelle n'a jamais

c. Source des revenus.

C. point eu de fondation, ni de sommes assignées, non plus de bien fondé mis à part pour cet objet non plus de source en argent par les

d. Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

D. Il n'y a point de biens d'école. C'est des familles étant Bourgeois.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien?

14. On ne paye rien pour être admis.

15°. Bâtiment de l'école.

15. Une maison de Commune.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

A. C'est un peu délabrée.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

B. Il n'y a qu'une chambre.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

C. Le village de Ferlens ne possède point de bâtiment public, a modie une chambre. Chaque année à ses frais & comme il préfère toujours la moins chère, il arrive pour l'ordinaire que les enfans & le Régent sont fort mal logés.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

D. Pour Servion, la Commune.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *a. La Commune ayant acquis du devant Gouvernement en 1602 par Lettres de Rente certaine censés foncières pour la somme capitale 1800 L. et payant l'interet actuelle*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *ment, au 1/2 p. 100 sur cet objet elle retire des particuliers qui ont tenu*
- c. Fondations? *fonds affectés pour cela, froment mesure de Lousanne 37 grand*
- d. Caisses communales? *avoine 17 grand Messel mesure de Moudon 19 grand, argent*
- e. Biens d'église? *20 L. Sur quoi il reste un petit revenu bon qu'on applique pour le*
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *Conton du Regent un autre le Messel; après ce qui*
- g. De biens-fonds? *Chaque Pères de famille payé pour ses Enfants savoir de l'âge de 6 ans à 12 un grand excepté les Pauvres qui ne paye que 1/2 grand*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16. La Commune de Servion et Ferrens  
 Paye l'instituteur, en argent 22 Ecus petits  
 en bled 5 sacs de moitié soit Messel  
 mesure de Lousanne six charres de bois moitié  
 fougard & moitié sapin  
 Plus un Jardin & une Rose de terrain pour  
 planter des Pommes de terre ou semer.

Il seroit à souhaiter, vu le grand nombre  
 d'Enfants qui fréquentent les écoles des deux  
 villages pendant l'hiver, que depuis la St Martin  
 à Craque, il y eût un second Regent chargé  
 de l'instruction des plus jeunes Enfants  
 tandis que le 1. Regent donneroit ses soins  
 aux plus âgés, par ce moyen toute la  
 jeunesse recevroit une meilleure  
 instruction.

J'atteste que C'est bien le Citoyen Jean Francois Favre, Regent de  
 Servion et Ferrens qui a écrit ce qui est cy dessus marqué  
 Pour foi Signé à Servion le 14. Mars 1799. Jean Samuel  
 Gillieron Agent National

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

b. Les Chardonvilles envoient à l'école six enfants, les Mollies un, le Lindent un, les Boies quatre, les Bourriez un; les autres endroits n'en envoient point.

Réponses

Concernant la Commune de Mézières

Réponses

Concernant la Commune de Carrouge

1°. Mézières

a. Un Village

b. Une Commune.

c. De la paroisse de Mézières, Agence de Mézières

d. D'Oron

e. Du Léman

2°. La circonférence du premier quart d'heure, outre le Village huit maisons isolées & celle du second quart onze

3°. Les Chardonvilles, la Bray, les Irones, les Blanchés, les Mollies, le Lindent, les Boies, le Chaupi, les Bourriez.

a. Les Chardonvilles sont éloignées du lieu de l'école de vingt minutes, la Bray de quinze, les Irones de quinze, les Blanchés de vingt-cinq, le Lindent de vingt, les Boies de quinze, le Chaupi de dix & les Bourriez de douze.

1°. Carrouge

a. Un Village

b. Une Commune

c. Paroisse de Mézières, Agence de Carrouge

d. D'Oron

e. Du Léman

2°. La circonférence du premier quart d'heure, outre le Village, vingt & une maisons isolées & celle du second quart neuf

3°. Le Bourgeois, chez les Chappuis, Borechebois.

a. Le Bourgeois est éloigné du lieu de l'école de quinze minutes, les Chappuis de dix, & Borechebois de vingt-cinq.

b. Le Bourgeois envoie à l'école quinze enfants, les Chappuis deux, & Borechebois huit.

28. 54